

avec son Dieu (1). Depuis 1218, année de son élévation au siège de Bourges, jusqu'à ce jour, il n'avait pas été tout ce que demandait de lui sa haute charge ; mais, à partir de ce moment jusqu'à sa mort arrivée en 1232, il se montra un prélat digne de son divin Maître (2).

Ce fut dans ce concile que Raymond VII et Amaury de Montfort se présentèrent : le premier, pour demander d'être absous de l'excommunication, et le deuxième, pour réclamer le comté de Toulouse et les terres de Raymond le Vieux qui avaient été abandonnées à son père. Amaury insistait pour que Raymond fût jugé par douze pairs de France. Raymond répondit : " Que le roi reçoive mon hommage et je suis prêt à subir ce jugement, autrement je craindrais qu'ils ne me tinsent pas pour pair. "

Sur l'ordre du légat, les archevêques et leurs suffragants durent écrire au roi au sujet de cette affaire et tenir leur avis secret, sous peine d'excommunication. Le tout fut envoyé au souverain et le concile de Bourges ne décida rien au sujet du comte de Toulouse.

Les Pères s'occupèrent ensuite de la réforme des monastères. Le légat fit connaître que le Pape avait donné pouvoir à deux Evêques à ce sujet. D'autres questions de discipline furent traitées encore ; la parole d'Antoine exerça sur l'esprit de tous la plus salutaire influence (3).

Le peuple de Bourges n'avait pas droit aux secrets du concile ; toutefois les merveilles opérées dans son sein par Antoine transpiraient. Ce Frère Mineur avait changé leur évêque, excité le zèle des Pères ; n'enten-

(1) *Liber Miraculorum*.—Bollandistes.—MISSAGLIA, lib. II.—AZZOGUIDI, note 34, sur la *Vie de saint Antoine*, écrite par CICCIO POLENTONUS.—*Auréole séraphique*.

(2) *Annales Minorum*, t. II.—*Acta SS. junii*, t. II.—MISSAGLIA, lib. II.

(3) *Chronique de Tours*.—ROHRBACHER.